

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2024\_039

**Objet : Arrêté de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

VU la demande présentée par le Service des Sports et l'école primaire de Scionzier en date du 11 mars 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver le parking de la Salle Polyvalente pour permettre le déroulement de l'enseignement lié au « Savoir Rouler A Vélo – SRAV » pour les élèves de l'école primaire de Scionzier.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Pour raisons de sécurité, le stationnement sur le parking de la Salle Polyvalente sera réservé à la mise en place des séances pédagogiques « Savoir rouler à vélo » les 06, 28 et 31 mai 2024 ainsi que les 3, 6, 10 et 13 juin 2024 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Service des Sports et l'Ecole Primaire de Scionzier.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire.



A Scionzier, le 11/03/2024

Le Maire,

Sandro PÉPIN

